

Avis adopté

Séance plénière du 24 février 2026

« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »

Déclaration du groupe CGT

Dans une temporalité focalisée sur le temps présent, probablement que l'art de la maïeutique sollicité pour la genèse de ce texte s'estompera bien vite devant sa richesse argumentaire.

Si le titre sonne comme un chemin, les préconisations sont construites autour d'une volonté : celle du refus de la résignation collective à la promesse républicaine.

Nous aurions bien sûr préféré une réelle remise en cause de l'offensive à l'égard des titulaires du RSA, à la place d'une logique de "l'accompagnement global" renvoyant les difficultés vers l'individu.

Plusieurs préconisations « bien intentionnées » pèchent par leur imprécision au sujet du financement.

Si la précarité concerne aussi le secteur public, il y existe plusieurs leviers pour agir. Pour autant, lancer une réflexion en faveur d'une inspection du travail des 3 versants de la fonction publique ne gagne pas notre conviction. Enfin, les propos laudateurs concernant la loi Pacte restent pour nous indigestes.

Ces réserves exprimées ne doivent occulter la force du propos qui présente la reconnaissance du travail par le salaire comme pilier d'une démarche d'inclusion sociale, qui reconnaît le travail en lui-même comme principe de la régularisation des travailleurs sans papiers, à l'opposé de l'arbitraire et de la caricature du débat public actuel. En toute logique, la transposition de la directive de l'UE concernant les travailleurs des plateformes est ici portée, à l'instar du handicap au travail, de l'égalité Femmes/Hommes et de la nécessaire revalorisation des métiers du soin et du lien.

Ce texte témoigne aussi de la forte convergence en faveur d'une meilleure démocratie sociale, en particulier en portant la nécessité de redonner une personnalité morale aux instances santé et sécurité au travail. C'est en toute cohérence que le texte promeut aussi l'argumentaire concernant la conditionnalité des aides publiques à partir de critères sociaux ainsi que la réaffirmation du rôle et des compétences des CESER concernant les politiques sociales territorialisées.

La CGT a voté ce texte.